

Aménagements spécifiques

Description :

Mise en place d'aménagements spécifiques pour les élèves présentant des troubles ou handicaps (intégration, aménagement de la classe, travaux sur ordinateur,...)

Elèves concernés :

Elèves présentant un trouble de l'apprentissage (dys, TDAH, HP,...) ou un handicap avéré (moteur,...)

Documents à fournir :

Diagnostic d'un professionnel datant de moins d'un an.

Personnes de contact :

Dys, TDA,HP : Madame A-J Hastir (professeur)

Handicap moteur : Monsieur Mosseray (directeur)

Partenariats :

Les Perce-Neige (handicap moteur)

La Sitrée (intégration)